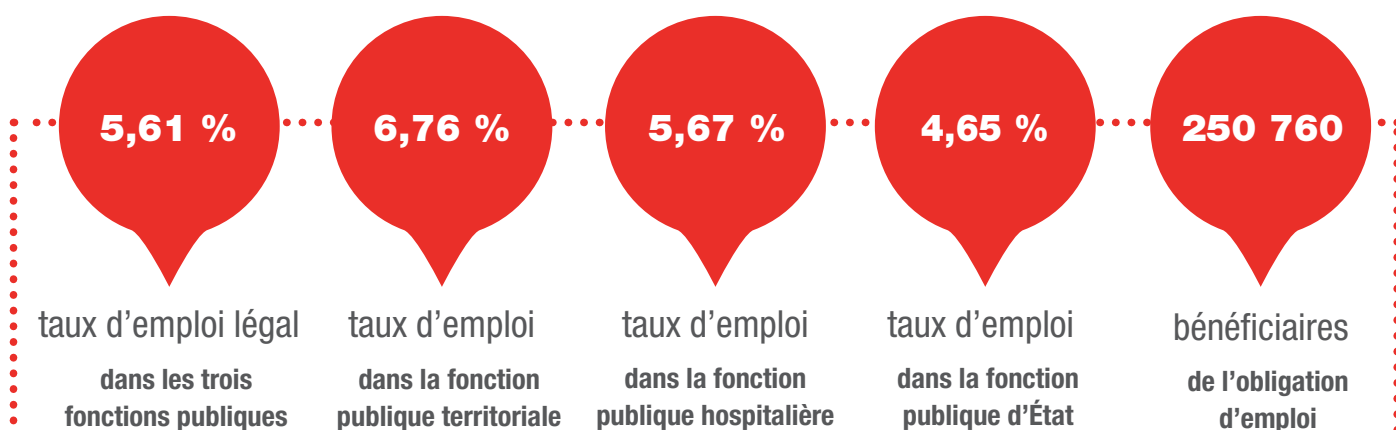


## Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

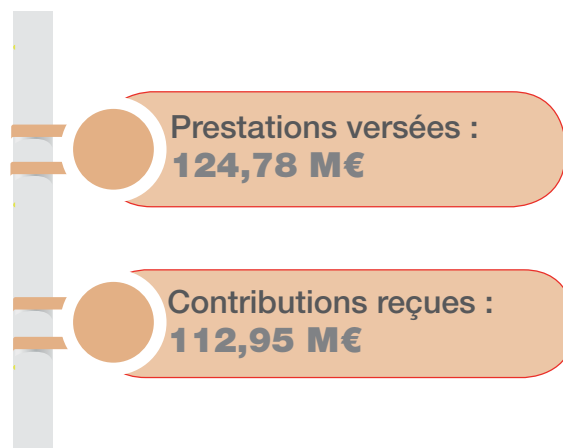
Le **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique** (FIPHFP) a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des trois fonctions publiques, ainsi que la formation, l'information et la sensibilisation des agents en prise avec elles.



### Chiffres & données clés 2018

## Les finances du régime

Les fonds versés par le FIPHFP aux employeurs publics pour les accompagner dans leur politique handicap proviennent des contributions annuelles libératoires versées par les employeurs qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées.



# Les actualités du régime

Du fait de l'augmentation du taux d'emploi dans les 3 fonctions publiques, depuis 2010, les contributions ont baissé de 47%.

Parrallèlement, les interventions du FIPHFP sont en baisse pour la quatrième année consécutive. Entre 2017 et 2018, la diminution est de 7,4%.

## Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Aménagements de postes, aides à la mobilité, emploi accompagné : le FIPHFP met tout en oeuvre pour faciliter l'inclusion professionnelle. Toutefois, avec plus de 500 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap il est essentiel de poursuivre une politique active et volontariste

## Les missions du FIPHFP.

Le FIPHFP assure 5 missions :

- **favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap** : 30 542 recrutements en 2018 ;
- **aider à leur maintien dans l'emploi** : 16 407 maintiens dans l'emploi en 2018 ;
- **contribuer à l'accessibilité de l'environnement professionnel** : en 2018, 7,92 M€ ont financé l'accessibilité ;
- **valoriser l'apprentissage** : le montant d'aides versées au titre de l'apprentissage est de 2,8 M€ ;
- **soutenir la formation professionnelle** : 6,67 M€ ont contribué au financement d'aides à la formation.

## Le fonds

**Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)** est un établissement public administratif créé par la loi 2005-102 du 11 février 2005. Depuis sa création, il est géré par la Caisse des Dépôts. Cette gestion est mise en oeuvre depuis l'établissement Angers-Paris qui relève de la direction des retraites et de la solidarité (DRS). La gestion administrative est régie par la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre le régime, la Caisse des Dépôts et l'État sur la période 2014-2018.

## Gouvernance

### Président :

Mme Françoise DESCAMPS-CROSNIER

### Directeur :

M. Marc DESJARDINS

### Comité national :

23 membres titulaires répartis en trois collèges, selon une organisation paritaire :

- 9 représentants des employeurs des trois fonctions publiques
- 9 représentants des personnels
- 5 représentants des associations intervenant dans le champ du handicap

S'ajoutent également 4 personnes qualifiées dans le domaine du handicap.

## Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

12 avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris Cedex 13

Mail : [eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr)

Téléphone : 01.58.50.99.33